

L'AMIANTE CIMENT

Rencontre du 15 novembre 2005
Compte rendu

Introduction : Christian Fabry, Délégué Régional ADEME PICARDIE

La réunion de ce jour est la première d'une série de rencontres que l'ADEME Picardie s'est proposée d'organiser, à la demande des acteurs du territoire, afin de susciter des échanges et de rassembler des éléments de réponse sur l'avenir de la gestion des déchets en Picardie. Le territoire s'est doté de nombreux équipements, et notamment d'un large réseau de déchetteries, et les collectivités sont aujourd'hui préoccupées par leur optimisation (et notamment sur l'intégration des déchets "dangereux" dans les processus de collecte et de traitement).

Sophie Rouat, ADEME Picardie

Un certain nombre de thèmes ont été identifiés dans le cadre de ces réseaux d'échanges techniques, ils seront abordés dans des rencontres régulières organisées sur une durée de 2 ans. Toutefois le programme initial est susceptible d'évoluer en fonction des attentes des participants et membres de ce réseau technique, que nous avons pour ambition de constituer.

Pour compléter ces rencontres, un outil d'échange à distance, accessible par Internet, permet à tous d'accéder aux sources d'informations de référence, d'ajouter un commentaire ou une question, ou encore d'émettre des propositions. Ce blog a pour vocation d'être notre **lieu permanent d'échange**. Nous comptons sur vous pour le rendre vivant.

Notre rencontre de ce jour porte sur le thème de la gestion des déchets d'amiante. Nous proposons de la structurer autour de 3 axes :

- une brève présentation de la situation régionale (Christian Feuillette, ADEME Picardie),
- l'actualité réglementaire et technique (Moïse Lefranc, ADEME Picardie),
- la présentation de trois expériences menées en Région Picardie,

1. État des lieux de la problématique des déchets "amiante" en Picardie, Christian Feuillette, ADEME Picardie

La présentation en **diaporama** utilisée par Christian Feuillette peut être consultée en complément de ce compte-rendu. Par ailleurs, le site Internet de l'ADEME fournit une information assez complète sur les caractéristiques de cette catégorie de déchets.

Les quantités d'amiante actuellement présentes dans la construction en Picardie peuvent être estimées à 12 000 tonnes. L'amiante est présente sous de multiples formes : l'amiante projetée à des fins d'isolation de bâtiments (la plus dangereuse à évacuer), **l'amiante contenue dans les matériaux de construction (l'amiante-lié qui est le sujet de notre rencontre)**, dans les installations de chauffage, dans certaines pièces automobiles...

En Picardie, les magasins *Point P* proposaient une évacuation des matériaux contenant de l'amiante, mais ils ont cessé d'assurer cette prestation. Le principal site de traitement est géré par la *SECODE* implantée à Sains en Amiénois dans la Somme. Le *SMITOP* accueille également l'amiante ciment

pour les collectivités adhérentes.

Plusieurs collectivités ont pris des initiatives pour collecter ces matériaux en déchetterie, sans toutefois que soit véritablement réglé le problème de l'exutoire et de la prise en charge du coût de collecte et de traitement. Il est en effet difficile de trouver une solution qui soit financièrement abordable pour les artisans et pour les particuliers, et qui puisse inciter à généraliser la collecte des matériaux chargés en amiante.

Il y a sans doute à ce jour des expériences existantes mais pas forcément connues. On pourrait citer l'exemple d'une déchetterie privée, qui accepte l'amiante mais en fait supporter le coût par le déposant.

Pour la collecte des déchets des particuliers, il est difficile pour les collectivités qui ont mis en place des déchetteries dans un esprit de service public de refuser aux administrés la possibilité de déposer ce type de déchets.

Quelques questions des participants destinées à orienter les échanges

- La question du coût et de sa prise en charge (par qui?)
- Quelle réponse apporter à un particulier qui s'interroge sur le traitement à envisager pour la vente ou l'achat d'un bien immobilier ?
- L'organisation de la collecte pour de petits gisements
- Comment informer les particuliers ?
- Les conditions de stockage
- La formation des professionnels

2. L'actualité réglementaire et technique - Moïse Lefranc, ADEME Picardie

La fiche de synthèse technique sur l'amiante réalisée par Moïse Lefranc peut être consultée en complément de ce compte-rendu. Par ailleurs, la circulaire du 22 février 2005, est téléchargeable sur le blog du réseau d'échanges techniques.

Une attente difficile à satisfaire

Jusqu'à assez récemment, il était difficile de répondre à la demande des particuliers, en l'absence d'une réglementation claire, voire en l'absence totale de réglementation. Pourtant, si l'amiante n'est pas collectée, on est presque assuré qu'elle fera l'objet de dépôts sauvages.

Le 22 février 2005, une circulaire, premier véritable texte officiel sur le sujet, est venue donner des orientations sur les mesures à mettre en place.

Les conditions de collecte et d'entreposage

Les points de débat, les difficultés soulevées

Il est recommandé de procéder à un pré-emballage (même s'il est de qualité modeste) sur le lieu de production des déchets - le chantier. La manipulation de ces matériaux doit faire l'objet de quelques précautions afin d'éviter la libération de fibres. Il faut éviter de casser les plaques et s'efforcer de les humidifier. On constate sur certains sites que les particuliers et les gardiens cassent parfois les plaques avant l'apport ou au moment de l'apport en déchetterie. Il faut insister auprès des particuliers pour qu'ils se protègent vraiment.

Cependant, on mesure bien la difficulté de demander cet effort aux administrés concernés (ne

serait-ce que pour se procurer du film d'emballage). Les professionnels (artisans) mesurant la contrainte présentée par ces matériaux, peuvent être tentés de laisser à la charge des particuliers cette évacuation coûteuse et complexe. L'idéal serait sans doute que les particuliers confient aux artisans ces matériaux.

Cette collecte spécifique a des implications sur les conditions de travail du personnel de déchetterie. Le taux maximum a été fixé à 0,1 fibre au cm³ par heure. C'est une exigence peu adaptée pour le travail de gardien de déchetterie. Elle est prévue pour du personnel travaillant dans le bâtiment, en intérieur, pas pour des gardiens de déchetterie, travaillant eux en plein air et ayant un contact moins intensif et fréquent avec les matériaux.

Au moment où ils effectuent le conditionnement, les gardiens de déchetterie sont tenus de porter un équipement adapté (combinaison et masque). C'est un principe de précaution, voulu par les services de l'État, qui n'est pas en application partout. Cette mesure peut avoir un effet psychologique un peu déstabilisant pour les usagers déposant, qui eux ne prennent pas particulièrement de précautions.

Le SITOM de Rue a par exemple créé depuis avril 2004 un espace Amiante d'environ 15 m³ et a équipé ses gardiens de déchetteries pour effectuer ce travail de collecte. Un étiquetage spécial est prévu pour garantir la traçabilité des déchets et leur identification rapide.

Proposition d'action

Un effort de communication est à faire auprès des professionnels comme des particuliers pour les inciter à faciliter la collecte et à se protéger, en prenant des mesures simples : emballages pour éviter la libération des fibres, humidification des plaques.

Le traitement et le stockage

Points de débat, difficultés soulevées

Les solutions de traitement consistent principalement en un enfouissement en CET. Les 3 classes de stockage peuvent être concernées. Des alvéoles spécifiques sont généralement utilisées. Un stockage en carrière est possible si celle-ci est destinée à être comblée et s'il s'agit d'une forme d'amiante, mélangée avec des déchets inertes.

Certains mélanges (comme les dalles vinyles) contenant de l'amiante ne sont pas considérées comme des déchets inertes, du fait de certains composants de nature combustible, doivent être stockés dans des décharges de classe 2.

Proposition d'action

Un effort d'amélioration de l'information sur le stockage de classe 3, notamment auprès des communes.

L'information du public

Points de débat, difficultés soulevées

Le constat général est que si rien n'est fait, les risques seront aggravés. Il ne s'agit pas de créer une psychose, mais il faut recommander de s'adresser à des professionnels ou au minimum de prendre les dispositions précédemment évoquées (humidifier, emballer, ne pas casser).

Proposition d'actions

Il est crucial de diffuser une bonne information. Celle-ci pourrait d'ailleurs être organisée sous forme d'une charte, partagée par les acteurs du territoire. Un travail en commun permettrait

d'élaborer un contenu partagé.

La formation des artisans et des professionnels du bâtiment

Points de débat, difficultés soulevées

Deux catégories de professionnels peuvent être concernées par les déchets d'amiante : il faut bien différencier les artisans du bâtiment, qui n'ont pas été formés à cette question et les professionnels de l'amiante : ceux qui font du diagnostic (experts pour l'immobilier) et ceux qui font du désamiantage (des entreprises spécialisées dont la liste est normalement disponible à la DDE).

Une grande entreprise de bâtiment se préoccupe de cette question, ce n'est pas toujours le cas pour les artisans travaillant seul ou les très petites entreprises. Lors des manipulations, le niveau peut s'élever à plus de 1000 fibres/litre, spécialement dans des espaces clos, dès lors l'amiante devient un produit très dangereux.

Proposition d'action

La CAPEB de l'Oise a pour projet de sensibiliser les artisans au problème de l'amiante pour que les professionnels identifient eux-mêmes les matériaux concernés.

3. Quelques expériences en Picardie

L'expérience du SMITOP

M. Vincent Viltart, du SMITOP, a effectué une présentation du service de collecte en déchetterie et de stockage en centre de stockage de classe 2 (ou dans des alvéoles de classe 3 contiguës à des classes 2). 2 à 3 palettes de déchets d'amiante sont collectées chaque semaine sur la déchetterie pour un territoire de 60 000 habitants, avec des quantités qui ont tendance à augmenter. Des particuliers et professionnels de territoires voisins sollicitent le SMITOP, étant un des rares à proposer ce service.

Une fiche technique plus complète présentant cette expérience est disponible sur le blog.

L'expérience de la CCLAM

M. Frédéric PICOT, de la Communauté de Communes Luce Avre Moreuil, a effectué une présentation de la collecte en déchetterie des déchets d'amiante proposée aux usagers "particuliers" habitant le territoire.

Une fiche technique plus complète présentant cette expérience est disponible sur le blog.

L'expérience du SMVO

M. Thomas Deshoullières, du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, a effectué une présentation d'une action de collecte expérimentale conduite en 2005 sur les 8 déchetteries principales du territoire. Cette collecte a été organisée une fois par semaine le jeudi pendant un mois. 17,5 tonnes ont ainsi été collectées en 4 jours, dont 9 tonnes provenant des particuliers.

Suite à cette expérience, à partir de mars 2006, le SMVO envisage de mettre en place une collecte permanente de l'amiante liée, sur 5 déchetteries "principales" du territoire, sur un rythme d'un jour par mois.

Une fiche technique plus complète présentant cette expérience est disponible sur le blog.

4. Questions diverses et mise en perspective

- Le SIRTOM de Rue, une collecte des déchets d'amiante est organisée. Sur Laon, une collecte limitée aux particuliers devrait se mettre en place en décembre, comme c'est le cas également pour la Communauté de Communes du Clermontois.
- Les capacités de stockage et les solutions de traitement restent limitées. Faut-il envisager la création d'alvéoles spécifiques pour l'amiante ? La question des CET de classe 3 est peu développée par les collectivités. Elles manquent d'information sur la création et le fonctionnement de ces lieux de stockage. Ce thème pourrait faire l'objet de rencontres complémentaires.
- Des formations spécifiques aux personnels des déchetteries sur le thème de l'amiante sont envisageables, la mutualisation à l'échelle régionale permettant d'organiser une session dans la région.
- Les participants ont été vivement encouragés à continuer à échanger en utilisant le blog du réseau d'échange technique.

La prochaine rencontre dans le cadre des réseaux d'échanges techniques devrait porter sur le thème des Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

D'autres idées de thèmes ont été évoquées :

- Les déchets de bureau,
- La méthanisation,
- La redevance spéciale (à quand l'accès gratuit en déchetteries, financées par la redevance spéciale),
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)
- La prévention
- Le stockage de classe 3